

séminaire du
laboratoire d'analyses socio-anthropologiques du contemporain

Séance du mercredi 16 février 2011, 17h00
Bâtiment T – salle T 237 (2^e étage)

L'objectivation des risques et les déterminants de la confiance en matière d'aménagement de peine

par **Anne BIEBER** (1)

Ma thèse est consacrée aux processus d'individualisation des peines privatives de liberté. Cette recherche, basée sur une enquête de terrain conduite dans les établissements pénitentiaires de la région Alsace Lorraine, vise à mettre au jour les modes de pensée et d'action de détenus et de magistrats à l'œuvre au cours de la détention, et particulièrement au moment de la décision d'aménagement de peine.

J'aborderai dans cette présentation un double mouvement qui vient s'inscrire en rupture avec les tendances normalisantes de l'institution : d'une part le principe de réinsertion sociale, d'autre part l'injonction fait au détenu(2) de s'investir et de se mobiliser. Il s'agit là d'un mécanisme de négociation(3) rendu possible par une nouvelle conception de la peine qui fait du détenu un être agissant, conscient de sa faute et prompt au travail sur lui-même.

On peut considérer cette incitation à la mobilisation comme un baromètre de réinsertion sociale dont le Juge de l'Application des Peines

1. Doctorante en sociologie effectuant sa thèse à l'Université Paris Ouest – Nanterre – La Défense (école doctorale EOS) sous la direction de Philippe Combessie.

2. M. ANCEL, *La défense sociale nouvelle*, Paris, Ed. Cujas, ed. 1966, p 305.

3. W. BARANES, M.-A. FRISON-ROCHE, « L'autorité en droit », in : H.-P. Jeudi (dir.), *Tout négocié. Masques et vertiges des compromis*, Paris, édition Autrement, collection Mutations, 1996, p. 57.

dispose pour valider ou invalider un projet de sortie. Je montrerai que l'objectif de « réinsertion » sociale fréquemment réaffirmé par l'administration pénitentiaire connaît aujourd'hui un infléchissement(4). La réinsertion sociale, étant davantage perçue comme un moyen de prévention de la récidive, justifie désormais le renforcement, au cours de la détention, de l'évaluation du risque de récidive du détenu(5).

De différentes natures, les risques sont à la fois « réels et irréels » pour reprendre les termes de Ulrich Beck(6). Ils vont de l'évaluation des capacités à respecter les obligations et à trouver sa place au sein de la société, à l'évaluation des probabilités de réitération de passage à l'acte, jusqu'à celui qui préoccupe au plus haut point les acteurs de l'individualisation de la peine, à savoir l'évaluation de cette « notion mystérieuse »(7) qu'est la dangerosité. Le risque et la dangerosité sont des notions récurrentes dans les discours concernant l'enfermement carcéral. Il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de constructions sociales qui vont et viennent « selon les valeurs changeantes de la société »(8), et qui sont sensibles aux préoccupations politiques et sociétales quant à la question de la sécurité et surtout, *a contrario*, de l'insécurité.

Cette présentation tentera de rendre compte de l'enchevêtrement des niveaux d'évaluation au sein du système carcéral ; pour ce faire, on utilise un espace à deux dimensions, l'une orientée selon l'axe « confiance », l'autre selon l'axe « risque ». Mon propos sera d'en démontrer le caractère mouvant et précaire mais essentiel au maintien au calme de la vie en détention. La confiance négociée et/ou donnée complète les éléments plus objectifs que sont les évaluations. Ces évaluations se nourrissent à la fois d'écrits professionnels et de relations sociales qui permettront à l'instance de décision de prononcer ou non un aménagement de peine. D'autres considérations impactent les décisions d'aménagement de peine, elles ne sont pas extérieures au système carcéral, elles sont justes satellitaires.

4 A. FRANSSSEN, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociales », *La revue nouvelle*, 117, 12, pp. 10-51.

5 G. CLIQUENNOIS, « Vers une gestion des risques légitimante dans les prisons françaises ? », *Déviance et Société*, 2006-3, Vol. 30, pp. 355-371.

6 U. BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Ed. Flammarion, 2001, p 61.

7 R. CASTEL, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Ed. de minuit, 1981, p 146-147.

8 J. PRATT, « Dangerosité, risque et technologies du pouvoir », *Criminologie*, 2001-1, vol. 34, p. 106.